

Le Club DéciDRH et le GIGN vous proposent une journée « Comment réagir à une prise d'otage ? »

La crise que nous connaissons génère beaucoup de souffrance et de comportements inhabituels.

Alors que les séquestrations de dirigeants se multiplient, nous vous proposons une aventure exceptionnelle au cœur des méthodes de négociation et de gestion de crise du **GIGN**.

Découvrez comment ces hommes arrivent à dénouer les situations les plus compliquées et familiarisez-vous avec leurs méthodes.

Mardi 20 octobre 2009 de 8h30 à 17h00
Versailles-SATORY au centre d'entraînement du GIGN.

- 08h30** Rendez-vous à la Porte Maillot pour un **départ en navette obligatoire.**
- 09h30** Arrivée et accueil des participants au centre du GIGN.
- 10h00** Ouverture de la matinée par **Général de division Laurent MULLER**, commandant
Le Service des ressources humaines de la Gendarmerie Nationale.
- > Qu'est ce qui peut déclencher des comportements agressifs de la part de collaborateurs ?
 - > Qu'est-ce qui fait la différence entre un homme dans la gendarmerie nationale et un homme dans l'entreprise ?
 - > Quels sont les éléments mis en place pour identifier les risques de comportements violents (dialogue sociale, suivi des carrières, accompagnement des individus, etc.) dans la Gendarmerie Nationale ?

**Témoignage de Monsieur Marcel LALITTE – Ex-directeur des affaires sociales
de MICHELIN-Kleber, séquestré et pris « en otage » en février dernier.**

- 12h00** Déjeuner.
- 14h00** Ouverture de l'après-midi par le **Général Denis FAVIER**, commandant le GIGN.
- > Présentation du GIGN.
 - > Démonstration dynamique de la force sécurité/protection.
 - > Présentation de matériels et de véhicules.
- 16h00** Formation aux techniques de négociations à caractère sociale en situation de crise et de séquestration.
Conclusion de la journée par le **Général Denis FAVIER**.
- 17h00** Fin de la journée, retour à Paris - Porte Maillot.

A l'issue de cette formation, un cocktail sera offert pour souffler ensemble la deuxième bougie du Club DéciDRH.

Attention nombre de place limité et départ en navette obligatoire !!!!

Tarif de la journée de formation : 600 euros HT (pour les non membres du Club DéciDRH)
Invitation gratuite pour les membres du Club DéciDRH

Pour tout complément d'information :

L'équipe du Club DéciDRH
Téléphone : 01 46 34 42 96 | Fax : 01 46 34 04 66
Club DéciDRH | 110 Boulevard Saint-Germain | 75006 Paris

Partenaires du Club DéciDRH :



**Séquestration et gestion de crise – Découvrez les techniques du GIGN.
Jeudi 20 octobre 2009 de 8h30 à 17h00.**

Participant

Madame Mademoiselle Monsieur

Prénom : Nom :

Société :

Adresse :

Fonction : Mail :

Téléphone : Fax :

GSM :

Merci de cocher la/les case(s) correspondante(s) à votre situation.

Membre du Club DécIDRH – Participation GRATUITE

Non-membre du Club DécIDRH - **Tarif de la journée de formation : 600 euros HT (imputable ou budget formation)**

Les frais d'inscription comprennent la journée de formation ainsi que le déjeuner.

Facturation (Merci de nous indiquer les coordonnées précises de facturation)

M/Mme/Melle

Prénom : Nom :

Adresse :

Fonction : Mail :

Téléphone : Fax :

IMPORTANT : à réception de votre demande d'inscription vous recevrez une facture tenant lieu de convention de formation simplifiée. AdesIDEES – DécIDRH dispose d'un agrément formation enregistré sous le numéro 11 75 42565 75 auprès du préfet de la région Ile-de-France.

Date et signature

Cachet de la société

REGLEMENT GENERAL DE L'EVENEMENT :

1/ Organisation : DécIDRH est organisée par la société AdesIDEES, SARL au capital de 10 000 euros, dont le siège social est situé au 106ter, rue Olivier de Serres – 75015 PARIS, ci-après dénommée l'organisateur. 2/ Objet : Le présent règlement définit les conditions dans lesquelles l'organisateur met en place et fait fonctionner l'évènement. Il précise les obligations et les droits respectifs du participant et de l'organisateur. 3/ Lieu et date : L'évènement se déroulera le 20 octobre au GIGN. En cas d'impossibilité de disposer des locaux prévus pour cas de force majeure, l'organisateur pourra changer de lieu ou en différer la date. L'organisateur pourra annuler l'opération après en avoir avisé le participant, et dans ce cas, sa présente demande d'inscription se trouvera résiliée de plein droit, et ce sans indemnité pour le participant en dehors du remboursement des frais d'inscription versés. 4/ Inscription, Annulation, Règlement : Sont admises à participer toutes personnes occupant des fonctions Ressources Humaines. L'organisateur se réserve le droit de refuser une demande d'inscription pour quelque motif que ce soit, et sans avoir à justifier sa décision. En cas de désistement à quelque date que ce soit et pour quelque cause que ce soit, le signataire de la présente demeure est redevable de l'intégralité du montant de sa participation. Le règlement doit être payé à réception de facture ; à défaut la demande d'admission sera résiliée de plein droit et son signataire n'en demeurera pas moins débiteur envers AdesIDEES du dit règlement. 5/ Règles commerciales : il est interdit aux participants de faire bénéficier une autre société de tout ou partie des services offerts par l'évènement. 6/ Obligation de résultats : l'organisateur s'engage à mettre en œuvre avec diligence les moyens dont il dispose sans être tenu à une obligation de résultats. 7/ Assurances : AdesIDEES est responsable civilement en sa qualité d'organisateur de l'évènement. Cette responsabilité ne saurait en aucun cas s'étendre aux dommages causés par des tiers aux participants. L'Etablissement dans lequel se déroule l'évènement répond de sa responsabilité civile en qualité de propriétaire des immeubles et des installations servant à l'évènement, ainsi que pour l'exploitation des activités et entreprises qu'il gère directement. Le participant doit obligatoirement être couvert par une police d'assurance responsabilité civile individuelle et répondre de tous les dommages causés à autrui soit par lui-même soit par son personnel ou ses installations. 8/ Application du présent règlement : l'organisateur a le droit de statuer de tous les cas non prévus au présent règlement, et d'apporter à celui-ci toute modification nécessaire. Toute infraction au présent règlement peut entraîner l'exclusion du participant contrevenant, et ce, à la seule volonté de l'organisateur. 9/ Compétences : en signant le présent dossier, le participant déclare accepter sans réserve les clauses du présent règlement. En cas de contestation, et avant toute procédure, le participant s'engage à soumettre sa réclamation à l'organisateur. En cas de contestation, les tribunaux du siège de l'organisateur sont seuls compétents.

L'équipe du Club DécIDRH

Téléphone : 01 46 34 42 96 | Fax : 01 46 34 04 66
Club DécIDRH | 110 Boulevard Saint-Germain | 75006 Paris

Partenaires du Club DécIDRH :